

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Motion de la ville de
Floirac en soutien au
peuple ukrainien et
attribution d'une
subvention
exceptionnelle à la
Protection Civile-
Antenne de Lormont.**

Séance du 14 mars 2022

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 mars 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, NICOLE BONNAL, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Josette DURLIN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Nicolas CALT, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Hélène BARBOT - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Hervé DROILLARD à Pascal CAVALIERE - Olivier SAILHAN à Martine
CHEVAUCHERIE
Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT**

M. Régis DESCLAUX DE LESCAR a été nommé secrétaire de séance

Le 24 février dernier, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine.

Depuis cette date, chaque jour, les combats s'intensifient, le peuple ukrainien a mis en œuvre toutes ses forces pour mener des actions de résistance avec un courage et une détermination exemplaire. Les populations civiles sont aujourd'hui les principales victimes de ce conflit.

Notre commune condamne cette agression contre un pays libre et souverain. Cette agression est d'autant plus injuste qu'elle intervient en total mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Floirac manifeste son soutien indéfectible et toute sa solidarité à l'ensemble du peuple ukrainien. Les actes de violence inouïe sont une menace permanente pour la sécurité en Europe. Prenant acte de ce contexte international, de la solidarité des collectivités européennes et des mesures prises par les instances européennes et nationales, notre commune s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre et ce, de manière prioritaire pour Aider, Protéger et Secourir, que ce soit à travers sa contribution à l'aide internationale, en direction des ressortissants accueillis ou pour pallier, le maximum, les impacts locaux pouvant advenir.

Dans l'urgence et face à cette situation, notre commune a déjà lancé un appel aux dons, mobilisé ses bénévoles et services, coordonné des initiatives associatives et individuelles. Très concrètement, elle a notamment :

- Mis la Ville aux couleurs de l'Ukraine. Acte symbolique fort matérialisant son soutien politique et social.
- Lancé un appel aux dons depuis le 2 mars et mis en place deux points de collecte sur le CCAS et la Fabrique citoyenne,
- Soutenu et coordonné les actions associatives ou éducatives en soutien à l'Ukraine,
- Ouvert, au Dojo de la Burthe, un centre de collecte, de tri, de conditionnement et d'expédition, en partenariat avec la Protection Civile de la Gironde,
- Pris les contacts avec les personnels de santé et établissements divers pour collecter en urgence différents dons ciblés sur le secours aux personnes. Ces derniers, ajoutés des premiers dons de la population floiracaise, ont déjà été livrés en Pologne par la Protection Civile et transmis en Ukraine depuis quelques jours, par trains, puis camions, jusqu'aux plateformes partenaires, pour distribution à la population ukrainienne,
- Lancé un appel à volontaires pour l'hébergement de réfugiés ukrainiens et effectué le recensement, transmis quotidiennement à la préfecture de la Gironde. La ville a déjà enregistré 13 propositions d'hébergement,
- Mis à disposition deux logements d'urgence municipaux,
- Mis en alerte l'ensemble des services municipaux afin de créer les meilleures conditions d'accueil, accompagnement et suivi des ressortissants qui seront accueillis.

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 2 alinéa 4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et e L. 1115-1 ;
Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Ukraine nécessite le soutien fraternel de notre commune ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 3000 euros à l'Association citoyenne de la Protection Civile, rue Jules Ferry à Lormont, afin de lui permettre de se porter comme intermédiaire entre l'acte de solidarité de la Ville et les ukrainiens sinistrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 3000 euros à l'association de Protection Civile Antenne de Lormont 33310, en solidarité aux sinistrés de l'Ukraine ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 15 mars 2022

Le Maire,
Jean-Jacques PUYOBRAU

